

Pour finir, Léon Laval indique de la façon suivante comment il s'imagine le programme de ce gouvernement :

- 1° avant tout, examen et décision de la question économique ;
- 2° modification de la Constitution ;
- 3° referendum au sujet de notre forme d'Etat politique ... .. ;
- 3° dissolution de la Constituante et élections nouvelles.

C'est dans cet ordre d'idées que Laval déclare repousser tout ordre du jour, de quelque côté qu'il vienne, et qui chercherait à faire obstruction à la marche légale des affaires. (23)

Pourtant, lorsque, le 24. 1. 1919, le gouvernement Reuter posa la question de confiance et que celle-ci lui fut accordée par 30 voix contre 18, Léon Laval vota avec l'opposition. (24)

La Gauche, écoeurée par le fait que le ministre des Affaires étrangères Pichon refusait de recevoir l'actuel gouvernement, reprend le 12. 3. 1919 l'ordre du jour Thorn, rejeté le 14 janvier. Mais le même sort lui est réservé par le vote du 18. 3. 1919. Cette fois-ci Léon Laval vota aussi avec l'opposition pour l'ordre du jour, qui fut rejeté par 29 voix contre 21. (25)

Le 11 avril commencèrent les discussions sur la future orientation économique du pays.

Mais lorsque le 4. 6. 1919 la Chambre décida par 30 voix contre 16 abstentions de faire décider le peuple en un referendum et sur le futur régime politique et sur la question de conclure une union économique avec la France ou la Belgique, Léon Laval ne prit pas part au vote, étant absent.

Le referendum, qui eut lieu le 28 septembre, fut suivi des élections générales, le 26 octobre. Celles-ci apportèrent la majorité absolue à la Droite.

Léon Laval resta sur le carreau.

Débarrassé de tout souci politique, il se voua corps et âme aux affaires.

Comme nous l'avons vu il avait déjà créé en 1918 avec son frère André la SOGECO qui fonctionnait d'abord comme comptoir de vente de produits sidérurgiques. Plus tard la société dont Léon Laval était l'administrateur-délégué embrassa le commerce de gros de tous produits industriels.

En 1923 il reprit le portefeuille d'une modeste compagnie d'assurances pour en faire « *Le Foyer* » qui devait prendre une extension considérable. C'est que Léon Laval ne voyait pas seulement grand mais également clair.

Enfin il y a lieu de relever son activité au sein de la S. A. des accumulateurs TUDOR dont il était celui des administrateurs-délégués auquel la société doit en premier lieu la modernisation des installations et des méthodes de vente.